

FEEE

FÉDÉRATION  
EUROPÉENNE DES  
EMPLOYEURS DE  
L'ÉDUCATION

COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE  
L'ÉDUCATION – EUROPEAN TRADE UNION  
COMMITTEE FOR EDUCATION



## Déclaration commune du CSEE et de la FEEE concernant

### la prévention des risques psychosociaux et la lutte contre ces derniers dans le secteur de l'éducation

Entre 2014 et 2016, les partenaires sociaux européens de l'éducation, la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation) et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), ont mené à bien, ensemble, le projet intitulé « *Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation pour une vie professionnelle plus saine* ». Le projet bénéficie du soutien de la Commission européenne.

Déterminés à améliorer la qualité de l'éducation en favorisant la réussite de l'enseignement et de l'apprentissage, la FEEE et le CSEE souhaitent souligner l'importance d'un environnement de travail décent, ainsi que l'impact significatif de lieux de travail sains et sûrs sur le bien-être mental et la santé des personnes qui travaillent et qui étudient au sein des institutions éducatives, à tous les niveaux d'enseignement et concernant aussi bien le personnel enseignant que non enseignant dans le secteur éducatif ((pré)primaire, secondaire, enseignement et formation professionnelles, formation pour adultes et enseignement supérieure et recherche). La FEEE et le CSEE recommandent de créer une atmosphère dans laquelle les étudiants/élèves peuvent apprendre et les enseignants et autres travailleurs du secteur éducatif peuvent s'acquitter de leurs fonctions dans un cadre positif, sain et sûr.

Dans le but de provoquer un changement durable à l'impact persistant dans l'environnement des institutions éducatives, les mesures visant à déterminer et à renforcer les valeurs fondamentales de l'école (comme, par exemple, le respect mutuel et la citoyenneté démocratique) devraient débiter dès l'enseignement de la petite enfance, et impliquer la participation de l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'éducation, des partenaires sociaux, des dirigeants des institutions éducatives, des enseignants, des étudiants et élèves et des parents. Aussi, des investissements durables et ciblés dans une éducation et formation de qualité s'avèrent nécessaires à tous les niveaux, afin d'assurer l'existence d'institutions éducatives saines et sûres en tant que fournisseurs d'une éducation de qualité.

Au cours de leurs initiative sur deux ans et des activités y afférentes, les partenaires sociaux européens de l'éducation ont constaté que les risques psychosociaux et le stress lié au travail constituaient des

risques de taille dans le secteur éducatif ; leurs membres ont donc pour priorité de résoudre ces problèmes sur les plans national, régional et local.

*Selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), les risques psychosociaux trouvent leur origine dans une mauvaise conception, organisation et gestion, ainsi que dans un contexte social de travail défaillant, et ils peuvent avoir des répercussions négatives sur les plans psychologique, physique et social, telles que le stress lié au travail, le surmenage ou la dépression. Il importe de ne pas confondre les risques psychosociaux tels que la charge de travail excessive et les conditions dans lesquelles, bien que stimulantes et parfois difficiles, il existe un environnement de travail propice, dans lequel les dirigeants des établissements d'enseignement, les enseignants et le reste du personnel éducatif sont bien formés et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Un bon environnement psychosocial améliore les bons résultats et le développement personnel, ainsi que le bien-être mental et physique des dirigeants des établissements d'enseignement, des enseignants et du reste du personnel éducatif.*

*Les dirigeants des établissements d'enseignement, les enseignants et le reste du personnel éducatif éprouvent du stress lorsque les exigences dictées par leur travail sont excessives et dépassent leur capacité à y faire face. Outre les problèmes de santé mentale, les dirigeants des établissements d'enseignement, les enseignants et le reste du personnel éducatif soumis à un stress prolongé peuvent aller jusqu'à développer des affections physiques graves, telles que des maladies cardiovasculaires ou des troubles musculo-squelettiques.*

*Pour l'organisation, les effets négatifs incluent des résultats (professionnels) d'ensemble médiocres et une augmentation de l'absentéisme et du présentéisme (les dirigeants des établissements d'enseignement, les enseignants et le reste du personnel éducatif se rendent au travail malades et ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions de manière efficace), ainsi que du taux des accidents de travail. Les absences tendent à être plus longues que celles dues à d'autres raisons, et le stress lié au travail peut contribuer à la hausse des taux de départ anticipé à la retraite. Les estimations quant au coût pour les lieux de travail et la société qui découlent de cette situation sont de taille, et atteignent des milliards d'euros sur le plan national.*

Reconnaissant l'immense impact négatif des risques psychosociaux sur les individus, les organisations, les institutions éducatives et les sociétés en général, la présente déclaration se fonde, en outre, sur les lignes directrices pratiques communes concernant *la promotion des initiatives conjointes des partenaires sociaux sur les plans européen, national, régional et local, dans le but de prévenir et de combattre les risques psychosociaux dans l'éducation*, sur lesquelles la FEEE et le CSEE se sont accordés. Les partenaires sociaux nationaux du secteur de l'éducation ont modifié et examiné les lignes directrices, ainsi que leur mise en œuvre, à l'occasion de deux séminaires régionaux de formation et de la conférence finale du projet.

L'enquête en ligne consacrée à *la promotion de lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation pour une vie professionnelle plus saine* et les études de cas menées en Belgique, Allemagne, Finlande et Roumanie ont axé leurs efforts sur l'analyse (et la réflexion y afférente) d'exemples de bonnes pratiques quant à la manière dont les partenaires sociaux, les institutions éducatives, les dirigeants des

établissements d'enseignement et les enseignants préviennent les risques psychosociaux et le stress lié au travail, et font face à ces problèmes.

Dans le but d'aider les partenaires sociaux de l'éducation et leurs membres affiliés à développer des actions et des stratégies particulières visant à renforcer la sensibilisation quant à l'importance d'instaurer des conditions de travail saines et sûres parmi les acteurs concernés du secteur de l'éducation, la présente déclaration s'adresse aux partenaires sociaux de l'éducation et à leurs membres nationaux, régionaux et locaux, ainsi qu'au personnel éducatif, aux dirigeants des établissements d'enseignement et à toutes autres parties prenantes intéressées aux niveaux européen, national et local (ministères de l'Éducation, municipalités, écoles, syndicats, étudiants/élèves, associations, associations de parents, représentants locaux, etc.).

**En invitant leurs membres à contribuer à créer et favoriser des environnements sains et sûrs, la FEEE et le CSEE souhaitent achever leurs travaux dans le cadre du présent projet sur deux ans. Les partenaires sociaux européens de l'éducation invitent notamment leurs membres à :**

- mettre en œuvre les lignes directrices pratiques communes concernant *la promotion des initiatives conjointes des partenaires sociaux sur les plans européen, national, régional et local, dans le but de prévenir et de combattre les risques psychosociaux dans l'éducation* ;
- encourager les activités, mesures et actions locales, régionales et nationales visant à renforcer la sensibilisation quant à l'importance d'instaurer des conditions de travail décentes et des environnements de travail sûrs et sains, pour la qualité de l'éducation et le bien-être du personnel éducatif ;
- échanger sur les conditions et les lieux de travail décents, ainsi que sur la prévention des risques psychosociaux, tels que le stress lié au travail, et réfléchir à l'ensemble de ces questions, le tout dans le cadre du dialogue social et des conventions collectives ;
- identifier et solliciter les possibilités de financement régional, national et européen appropriées, dans le but de soutenir de manière durable le travail dans ce domaine au niveau de l'institution éducative.

**Par ailleurs, les partenaires sociaux européens de l'éducation s'engagent à**

- étudier les possibilités pour le développement en commun d'un outil en ligne d'évaluation du risque pour le secteur de l'éducation, avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) ;
- surveiller et suivre ensemble la mise en œuvre des lignes directrices pratiques par le biais d'une évaluation conjointe de ladite mise en œuvre et d'un rapport qui sera présenté lors de la réunion du Comité de dialogue social sectoriel européen pour le secteur de l'éducation de 2018.

## Conclusion

La FEEE et le CSEE, partenaires sociaux européens de l'éducation, s'engagent à promouvoir activement la présente déclaration sur le plan européen, ainsi qu'aux niveaux local, régional et national, et par l'intermédiaire de leurs organisations membres.

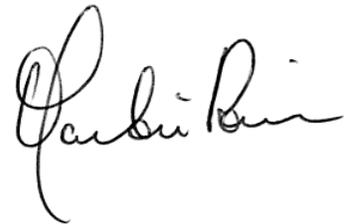
Nous souhaiterions encourager les partenaires sociaux nationaux à intensifier leurs efforts et à approfondir davantage leurs travaux communs en vue de favoriser l'instauration de lieux de travail sains et sûrs dans le secteur de l'éducation.

Cette déclaration a été adoptée lors de la réunion plénière du Comité du Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation, le 8 Novembre 2016.

Fait à Bruxelles, le 8 Novembre 2016



Daniel Wisniewski  
Secrétaire général  
FEEE



Martin Rømer  
Directeur européen  
CSEE

Texte original en Anglais.